

DECLARATION DE PIEGEAGE

COPIE

Commune : Thennes

Je soussigné : Nom... Hordé Prénom : Anthony

Adresse : 1 Rue du Moulin

Code postal : 80110 Commune : Domart sur La Luce

PROPRIETAIRE POSSESSEUR FERMIER

PRESIDENT DE LA SOCIETE PRIVEE DE Thennes

PRESIDENT DE LA SOCIETE COMMUNALE DE.....
déclare, afin de réguler les prédateurs

PIEGER FAIRE PIEGER

Conformément, au Décret du 23 Mars 2012 (N°2012-402), aux arrêtés Ministériels et Préfectoraux listant les espèces classées « nuisibles » ainsi que les modalités de destruction dans le Département

SUR MA PROPRIETE

SUR LE TERRITOIRE DE CHASSE

sis (e) sur la commune de : Thennes

Utilisés (2)	Catégories et types de pièges	
<input checked="" type="checkbox"/>	CAT 1	Boites à fauves, chatières, belettières, pièges-cages, nasses, mues.
<input checked="" type="checkbox"/>	CAT 2	Pièges à œuf, à appât, pièges en X.
<input checked="" type="checkbox"/>	CAT 3	Collets avec arrêtoir.
<input checked="" type="checkbox"/>	CAT 4	Pièges à lacets.
<input type="checkbox"/>	CAT 5	Pièges destinés à noyer.

(2) Mettre une croix dans la case correspondante

Seront tendus sur la commune : de Thennes

Lieux-dits :

Canton : Morcup Arrondissement : Montdidier

Par Mr ou Mme LE MAIRE

Adresse : 19 Rue Jules Ferry

Code postal : 80110 Commune : Berteaucourt les Thennes

N° d'agrément : 80 - 63 - 05

Aide piègeur : Mr Ponchon Dany

Mr.....

Cette déclaration est valable du : au 30 Juin (3 ans maximum)

Fait en Deux exemplaires *:

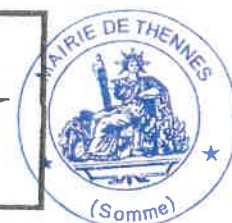
A : Thennes

Le 7 Juillet 2022

Signature du déclarant

Visa du maire de la commune

Le Maire,
Philippe MAROTTE
- 7 JUL. 2022



*1^{er} exemplaire : Visé et conservé par Monsieur le Maire pour affichage

2^e exemplaire : Visé et transmis par Monsieur le Maire au déclarant qui le portera en permanence sur lui afin de le présenter à toute demande des agents chargés de la police de la chasse